

Déviation pour cause de travaux



Mairie de Villate

Travaux concernant l'aménagement d'une piste cyclable

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable sur la RD 19 entre Muret et Labarthe-sur-Lèze, la circulation sera, **du 18 septembre 2023 au 16 février 2024**, règlementée de la façon suivante :

- **Dans le sens Muret vers Labarthe-sur-Lèze**, la circulation sur la RD 19 sera maintenue ;
- **Dans le sens Labarthe-sur-Lèze vers Muret**, la circulation sur la RD 19 sera déviée par l'Avenue de Mascarou et l'Avenue des Platanes.

Pendant toute la durée des travaux, l'Avenue de Mascarou et l'Avenue des Platanes seront en sens unique (voir le plan de déviation ci dessous).

Comptant sur votre compréhension,

Le Maire,

JC GARAUD

